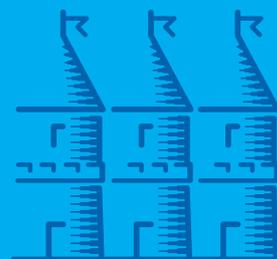


LETTRE

CHINON INFOS



N°1 - MARS 2016

Présentation de la situation financière de la ville

Plusieurs facteurs cumulés expliquent la situation financière délicate de la Ville tant au niveau des dépenses que des recettes :

>>> UNE COMMUNE TRÈS ENDETTÉE :

La commune a actuellement dans son encours de dette 34 prêts avec un montant total de capital dû de 19,5 millions d'euros soit une dette de 1700 euros par habitant alors que la moyenne de la strate est de 870 euros (quasiment 100% de plus).

>>> DES DÉPENSES DE PERSONNEL IMPORTANTES :

Les dépenses de personnel représentent plus de 54% des dépenses de fonctionnement.

Elles ont évolué entre 1997 et 2012 de 71,56% alors que l'évolution pour les communes de la même strate est de 28%.

>>> DES MARGES DE MANŒUVRE FISCALES TRÈS CONTRAINTES :

Les taux de fiscalité directe de la ville de Chinon sont plus élevés que ceux des communes voisines et que les communes de la même strate.

Ces taux importants ont des effets négatifs : les habitants de Chinon quittent leur ville sous la pression fiscale. C'est un cercle vicieux : il y a moins de contribuables donc moins de recettes fiscales.

>>> DES DOTATIONS DE L'ÉTAT EN FORTE BAISSÉ :

Le désengagement financier de l'État auprès des communes prend différentes formes :

- L'État, depuis 3 ans, afin de réduire son déficit public a décidé de baisser les dotations aux collectivités locales : la ville de Chinon a perdu plus de 800 000 euros sur 3 ans.

- La mise en place des TAP imposée aux communes : Chinon doit financer chaque année un coût de 90 000 euros.

- La fusion des trois intercommunalités au sein de la CCCVL a entraîné artificiellement une hausse du potentiel financier de 1070€ par an et par habitant en 2013 à 1420€ par an et par habitant en 2014. Par exemple, la participation au fonds national de péréquation des ressources intercommunales est passé de zéro en 2013 à 248 500 euros en 2014.

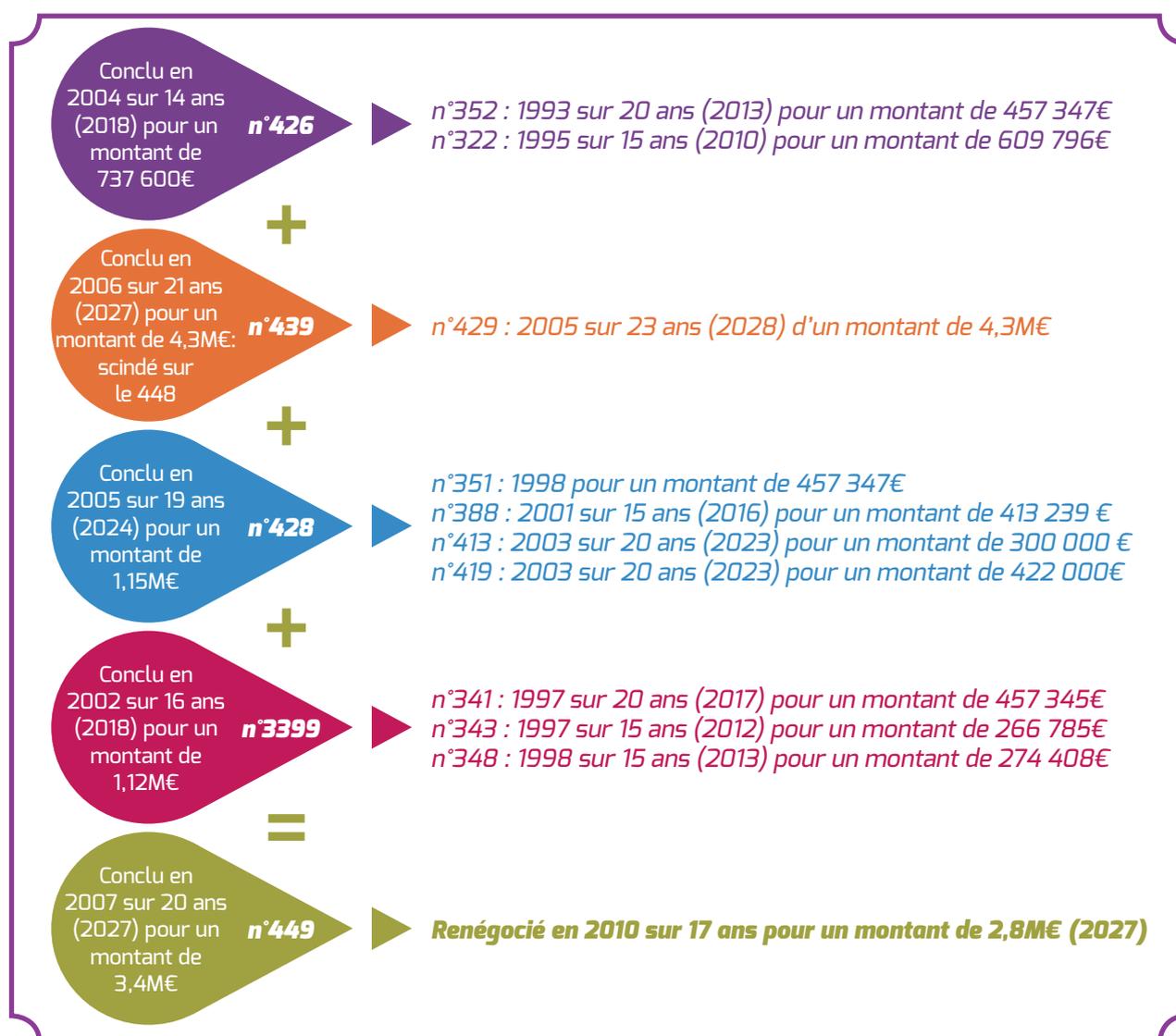
	1997	2001	Moyenne des villes de la même strate	Ecart en %	2008	Moyenne des villes de la même strate	Ecart en %	2014	Moyenne des villes de la même strate	Ecart en %
TAXE D'HABITATION	15,55	15,89	11,49	+38 %	17,31	14,05	+23 %	17,19	14,47	+18 %
TAXE FONCIÈRE PROPRIÉTÉS BATIES	23,39	23,58	15,92	+48 %	25,67	20,28	+26 %	25,48	20,81	+22 %
TAXE FONCIÈRE PROPRIÉTÉS NON BATIES	68,28	68,28	51,56	+32 %	68,28	56,89	+20 %	67,79	57,56	+17 %
NOMBRE D'HABITANTS À CHINON	8 627	9 306			8 923			8 379		

La conclusion d'emprunts à risque

Depuis 14 ans, la ville de Chinon a renégocié sans arrêt les prêts souscrits prétextant une bonne gestion de la dette afin d'essayer d'obtenir des taux plus intéressants.

Les renégociations à outrance ont des conséquences négatives :

- > A chaque renégociation, la ville a été pénalisée par des indemnités de remboursement anticipé.
- > La ville a renégocié le capital ce qui signifie qu'à chaque renégociation elle a payé des intérêts en plus selon la date d'échéance.
- > Il y a donc une perte de traçabilité de l'investissement financé par l'emprunt.
- > Les emprunts renégociés voient leur durée rallongée : les biens achetés par l'emprunt de départ sont bien souvent mis au rebut avant que l'emprunt soit totalement remboursé.



Dans l'exemple ci-dessus, en 1993, le prêt 352 a été contracté pour un montant de 457 347 euros sur une durée de 20 ans : il a permis de financer du matériel pour les écoles et différents travaux qui s'amortissent en moins de 15 ans. Il aurait dû se terminer en 2013. Il a été renégocié trois fois et le dernier prêt global se termine en 2027. Sa durée a été prolongée de 14 ans. Les mobiliers des écoles ont été changés plusieurs fois et les emprunts initiaux ne sont toujours pas remboursés !!!

Ces renégociations ont conduit la ville à souscrire deux emprunts à risque : un emprunt en 2007 un peu moins exposé et un emprunt très exposé en 2011 alors que le scandale des emprunts toxiques avait éclaté. Malgré les avis contraires du cabinet d'ingénierie financière et même d'une banque locale, le Maire de l'époque a délibérément minimisé les risques en souscrivant cet emprunt. Il a ainsi conduit sa commune à une situation de surendettement.

Qu'est-ce qu'un emprunt toxique ou emprunt structuré ?

Lorsque l'on parle d'un emprunt classique à taux fixe on parle d'un **emprunt / prêt qui engendre pour le souscripteur (ou le prêteur), une succession d'intérêts à payer (ou à recevoir) connus à l'avance**. Par exemple, si Chinon contracte un emprunt de 1M€ (remboursement in fine) à un taux fixe annuel de 4% pendant 10 ans, Chinon sera sûr du montant à payer tous les ans qui sera de $4\% * 1M€ = 40 K€$ jusqu'à la maturité du contrat.

Il peut également y avoir des emprunts classiques à taux variable, dans ce cas, le taux est encadré par un plafond et un plancher : l'emprunteur sait les intérêts qu'il pourra payer en cas d'atteinte du plafond ou du plancher.

En revanche un produit à risque dénommé **structuré** désigne un contrat qui engendre, pour l'émetteur / le souscripteur une succession d'intérêts à recevoir / à payer qui ne sont pas forcément connus à l'avance. Autrement dit, l'emprunt contracté par Chinon intègre une part d'incertitude liée à la possible évolution du taux d'intérêt à payer à chaque nouvelle échéance. Sur cet emprunt, pèsent deux risques : le risque lié au taux d'intérêt et le risque lié à l'écart de change entre les deux monnaies prévues au contrat.

Par exemple, si Chinon a la certitude que la parité euro / franc suisse ne passera jamais en-dessous du niveau de 1,44 sur les 30 prochaines années, il est alors possible de mettre en place une stratégie basée sur cette anticipation de marché. Bien sûr, la parité euro / franc suisse va évoluer tous les jours, mais tant qu'il ne passera en dessous du niveau

de 1,44, la stratégie sera gagnante.

Quel est alors l'intérêt de mettre en place un tel contrat ? Pour l'emprunteur, il s'agit tout simplement de payer un taux d'intérêt moins important que s'il avait emprunté directement à un taux fixe.

Par quel mécanisme ? L'emprunteur accepte de prendre un **risque supplémentaire (au travers du facteur de risque) qui va générer une « prime » de risque et qui va naturellement baisser le taux fixe initial auquel il aurait dû emprunter.**

En revanche, si le risque est avéré, c'est-à-dire que l'euro / franc suisse a franchi à la baisse la barrière de 1,44, le taux d'intérêt à payer sera plus (voir même beaucoup plus) important que le taux fixe initial.

La ville de Chinon a souscrit ce type de prêt. En janvier 2015, la banque centrale suisse a modifié la parité euro / franc suisse ; cela a entraîné un décrochage de l'euro par rapport au franc suisse. Les taux d'intérêts se sont envolés pour atteindre en 2015 24.12% soit un montant d'intérêts de **615 760 euros** pour un remboursement annuel de capital de **70 844 euros**.

Cette charge d'emprunt toxique s'est rajoutée à une dette classique déjà très élevée.

Pourquoi désensibiliser ces emprunts

Compte tenu de l'incertitude actuelle des marchés financiers, ces emprunts sont devenus très coûteux pour les collectivités. Le risque est que les taux d'intérêt s'envolent.

La banque ayant le plus proposé des emprunts à risque étant la banque Dexia dont l'Etat était actionnaire, ce dernier a mis en place une structure, la SFIL, et un dispositif de fonds de soutien pour permettre aux collectivités de sortir du risque.

La SFIL a racheté les prêts des collectivités au prix courant du marché. Le fonds de soutien est une aide qui permet de financer l'indemnité de remboursement anticipé.

La ville de Chinon a pu bénéficier de ce dispositif après d'âpres négociations à tous les niveaux : Préfecture, Ministère du Budget. Elle a obtenu une aide de 5 millions d'euros pour compenser une indemnité de remboursement anticipé de 7,7 millions d'euros.

Cette opération apporte malgré tout une surcharge de dette d'environ 3 millions d'euros.



Les conséquences sur les finances de la ville

1

En 2016, la ville ne peut pas présenter un budget en équilibre comme l'impose la loi.

2

Les recettes ne permettent pas de faire face aux dépenses incompressibles d'une collectivité territoriale.

	2016		Total
FONCTIONNEMENT	Budget réel	Ecritures liées à la désensibilisation	
Recettes	10,3 M€	8,5 M€	18,8 M€
Dépenses	10,7 M€	8,1 M€	18,8 M€
INVESTISSEMENT	Budget réel	Ecritures liées à la désensibilisation	
Recettes	2,8 M€	16,7 M€	19,5 M€
Dépenses	3,9 M€	16,4 M€	20,3 M€
DÉSÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE			794 849,60 €

Le budget « normal » de la ville sans les écritures de désensibilisation (écritures comptables obligatoires liées aux renégociations des emprunts et fonds de soutien) est aux alentours de 10M€ en fonctionnement.

Perspectives

>>> CONSÉQUENCES D'UN VOTE D'UN BUDGET EN DÉSÉQUILIBRE :

Le Préfet saisit la Chambre régionale des Comptes dans un délai de 30 jours. La chambre régionale des Comptes constate le déséquilibre financier et propose des mesures de redressement nécessaire pour équilibrer le budget.

Ces mesures peuvent être à la fois une baisse des dépenses :

- Baisse des dépenses de fonctionnement courant : diminution ou suppression temporaire de services et de prestations non obligatoires
- Baisse des subventions aux associations
- Baisse des indemnités des élus
- Baisse des dépenses de personnel : baisse du régime indemnitaire des agents et non renouvellement des contrats

Mais également une hausse des recettes :

- Hausse de la fiscalité
- Hausse des tarifs des services municipaux : cantine, TAP, salles,...

Cette difficulté ne sera pas ponctuelle car la situation d'endettement lourd de la ville va durer jusqu'en 2026, date d'extinction de la plupart des « emprunts classiques ».

De plus, le contexte territorial est incertain : réformes territoriales

successives, transfert de compétences, poursuite de la baisse des dotations de l'Etat.

Cependant, même si la situation est difficile, nous mettons tout en œuvre pour trouver des solutions pérennes et peu coûteuses:

- Travail avec Val Touraine Habitat sur des programmes de réhabilitations des logements afin d'avoir une offre qualitative répondant aux besoins de la population et sur des programmes de logement neufs : l'objectif est de redynamiser notre démographie.
- Mutualisation des compétences avec la communauté de communes afin de diminuer les coûts de structure et de personnel.
- Mise en place d'une gestion transparente et réglementaire en matière financière, sociale, juridique, ...
- Recherche de nouveaux partenariats avec le milieu associatif afin de ne pas trop le fragiliser
- Accompagnement de projets valorisant la ville : notamment l'aménagement de la voie verte Chinon-Richelieu.
- Malgré un contexte difficile, poursuite de notre volonté d'organiser de nombreuses manifestations tout au long de l'année pour mettre en valeur notre ville. Par exemple, accueil pour la première fois du Grand Prix de Tours à Chinon au mois de juin.